

Extension des zones industrielles : vers l'infini et l'au-delà ?

Lisa Raval (PS)

Le canton du Jura compte aujourd'hui près de 1'501'500 m² de zones d'activités économiques, soit l'équivalent de 210 terrains de football. En Ajoie, près de 75'000 m² supplémentaires sont prévus. Or, plusieurs zones existantes sont encore inoccupées et certaines extensions se réalisent sans entreprises concrètes en vue. Ce développement interroge tant sur le plan environnemental que sur celui de l'efficacité économique.

Le principe selon lequel l'augmentation de l'offre foncière créerait mécaniquement une hausse de la demande mérite d'être sérieusement interrogé. Une partie de ces terres n'est certes pas du domaine des surfaces d'assolement, mais elles restent des terres agricoles précieuses dans un contexte de crise climatique et de souveraineté alimentaire.

Dans certains cas, on peut se questionner aussi sur une absence apparente d'exigences posées aux entreprises concernant leur implantation : hauteur des bâtiments, densification, intégration paysagère, mutualisation des infrastructures, etc. Ce manque de cadre risque de renforcer une forme de zonage extensif, peu compatible avec les objectifs de durabilité territoriale.

En parallèle, la fiche U.03 « Zones d'activités » du plan directeur cantonal exige, selon son principe 6, que toute nouvelle zone ou extension bénéficie d'un statut intercommunal, impliquant une répartition des charges et revenus entre communes et au risque d'encourager une concurrence fiscale peu constructive entre collectivités.

Enfin, on peut rappeler qu'un postulat socialiste adopté par le Parlement jurassien il y a neuf ans demandait la cantonalisation de l'impôt des personnes morales. Une telle réforme permettrait justement de limiter cette compétition entre communes pour attirer des entreprises à n'importe quel prix - au détriment du territoire et du bien commun.

Le Gouvernement peut-il dès lors répondre aux questions suivantes :

- 1. Quelle est la stratégie cantonale globale en matière de zones d'activités, en lien avec la préservation du sol, la transition écologique et la cohérence territoriale ?**
- 2. Sur quelles bases concrètes s'appuie l'évaluation de la demande économique réelle, avant de planifier de nouvelles surfaces industrielles ou artisanales ?**
- 3. Est-il exact que peu voire aucune exigence n'est posée aux entreprises en matière de hauteur de bâtiments, densité, ou mutualisation des installations ? Si oui, le Gouvernement entend-il y remédier ?**
- 4. Quelles mesures concrètes sont mises en œuvre pour faire respecter le principe du statut intercommunal prévu par le plan directeur cantonal ? Des dérogations sont-elles accordées en dehors des cas expressément définis (fusions récentes, agrandissement d'entreprises existantes) ?**
- 5. Une évaluation du taux d'occupation des zones existantes est-elle menée régulièrement, afin de conditionner la création de nouvelles zones à une réelle saturation des précédentes ?**

Lisa Raval (PS)

Co-signataires

- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciocchi (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)
- Françoise Schaffter Houlmann (PS)

Intervention déposée officiellement le 12 mai 2025